

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.2
DES EXPERTS DE LA FCEI/AIPVFQ, RNCREQ,
ROEE, UC ET UMQ**

Request no 7 - All SMI, C/I and LI

(référence: Demande de renseignements no 1 du regroupement)

8. If not answered in previous questions:

- What are the minimum mean lumens per watt of a qualifying three-lamp T-8 fixture with instant-start electronic ballast?

Réponse:

Le Distributeur n'a pas encore déterminé un tel minimum puisque ce programme est en voie de développement.

- Please provide the specification for minimum ballast efficacy factor and/or lamp lumens per watt of the qualifying T-8 technologies.

Réponse:

Le Distributeur n'a pas encore déterminé un tel minimum puisque ce programme est en voie de développement.

9. If not answered in a previous question, please provide the baseline technology from which the geothermal heat pump savings algorithm is derived. Please provide any cost-effectiveness analysis used to justify the inclusion of geothermal heat pumps in the program.

Réponse:

Voir les réponses du Distributeur à la question 9.2 de la demande no 1 des experts de la FCEI/AIPVFQ, RNCREQ, ROÉÉ, UC et UMQ, dans HQD-5, Document 8.

10. What Energy Star products will be offered to the business market?

Réponse:

Basé sur la liste préliminaire des produits pouvant recevoir une aide financière, les produits *Energy Star* sont : indicateur de sortie au LED, fluorescent compact, unité de toit à haut rendement.

Request no 9-2(g)

(référence: Demande de renseignements no 1 du regroupement)

g) Forecast Y2011 market penetration of the measures without PGEE intervention.

Réponse:

Voir les réponses du Distributeur à la question 9.2 de la demande no 1 des experts de la FCEI/AIPVFQ, RNCREQ, ROÉÉ, UC et UMQ, dans HQD-5, Document 8.

Request no 12 – GI

(référence: Demande de renseignements no 1 du regroupement)

What is the average customer electricity savings percent of the 84 completed projects that have come into the program since inception?

Réponse:

Les 84 projets mentionnés dans HQD-1, Document 1, page 72 de 96, sont des projets acceptés au 30 septembre 2004 et en voie de réalisation .

Le pourcentage d'économie d'électricité par usine, pour les projets acceptés à cette date et basée sur la consommation d'électricité annuelle des usines en cause, est en moyenne de 0,5 %, pour un intervalle allant de 0,1 % à 11,4 %.